

SEANCE DU 3 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 24 février 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoint.

Mmes Blandine BERREZ, Florence BODILLARD, Denise CUBA MM. Richard DE SANTIS, Daniel GAILLARD, Cédric MAUCELLI, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

Mme Isabelle DE ARAUJO

M. Philippe GAGET

Mme Maryline GAUTHIER

M. Hervé MARMET

pouvoir écrit donné à M. Pierre CHAMPION

pouvoir donné à Mme Denise CUBA

pouvoir écrit donné à M. Henri VOUILLON

Madame Blandine BERREZ a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 10 février 2014 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014-2023
CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT - N°201403078**

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'Assainissement Collectif.

Il rappelle que les membres du Conseil Municipal ont reçu dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales les documents suivants :

- Le rapport d'analyse des offres après auditions du 28 janvier 2014
- Le rapport du Maire exposant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat.
- Le projet de contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif
- Le projet de bordereau des prix unitaires
- Le projet de règlement du Service de l'Assainissement

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au choix de l'entreprise VEOLIA EAU pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ APPROUVE le choix de Monsieur le Maire,
- ✓ DECIDE en conséquence de confier l'affermage du service d'Assainissement Collectif à la société VEOLIA EAU,
- ✓ APPROUVE le projet de contrat de délégation,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET - N° 201403079

Monsieur le Maire signale que Madame Catherine LABROSSE, adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, peut bénéficier d'un avancement de grade pour être nommée adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2014.
- SUPPRIME, à cette même date, le poste adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la création de ce poste et le pourvoir par pré-affectation.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET – N° 201403080

Monsieur le Maire signale que Monsieur Olivier PAGÈS, adjoint technique principal 2^{ème} classe, peut bénéficier d'un avancement de grade pour être nommé adjoint technique principal 1^{ère} classe, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2014.
- SUPPRIME, à cette même date, le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la création de ce poste et le pourvoir par pré-affectation.

CONTRAT EMPLOI D'AVENIR. – N° 201403081.

Monsieur le Maire rappelle les possibilités offertes aux collectivités territoriales pour conclure *un contrat d'emploi d'avenir* en faveur des jeunes demandeurs d'emploi.

Compte tenu des besoins recensés, il apparaît possible de recruter un jeune demandeur d'emploi en *contrat d'emploi d'avenir* comme renfort de l'équipe technique communale pendant une durée d'un an renouvelable deux fois à concurrence d'une durée totale de trois ans ; l'employeur bénéficie d'une aide financière de 75% du smic brut.

Monsieur le Maire souligne que, depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a toujours engagé une politique soutenue en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste au titre du contrat d'emploi d'avenir en qualité d'agent en renfort de l'équipe technique pendant 1 an à compter du 15 mars 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ce contrat, à signer la convention avec le représentant de l'Etat et à recruter le demandeur d'emploi selon la réglementation en vigueur.

ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – N° 201403082

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la Municipalité au bon fonctionnement de l'Ecole de Musique Municipale ; il propose d'acquérir des instruments de musique (piccolo, trombone, clarinette, saxophone, cornet, violons) au cours de l'année 2014.

Il précise que ces acquisitions d'un montant total de 3 630.84 € HT (4 357 € TTC) est susceptible de bénéficier d'une subvention (40%) du Conseil Régional de Bourgogne qui soutient le développement de la culture musicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'acquérir des instruments de musique pour un coût total de 4 357 € TTC
- SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Régional de Bourgogne pour l'acquisition de ces instruments.
- CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les achats des instruments.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014.

CONVENTION GRDF POUR HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELE-RELEVÉ.

M. Pierre CHAMPION expose le teneur du projet de convention à conclure entre GRDF et la commune pour l'hébergement d'équipements de télé-relève dans des bâtiments communaux en vue de l'installation de compteurs communicants "Gaspard" chez les habitants.

Par 16 voix dont deux par procurations, 2 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'installation d'antennes GRDF dans les bâtiments communaux (mairie, clocher, stade) mais demande à Monsieur le Maire de négocier le montant de la redevance annuelle pour chaque antenne installée. Affaire à suivre.

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS VETUSTES – DOSSIER N°14RVEP00018.

M. Pierre CHAMPION présente le dossier établi par le SYDESL (SYndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) pour le remplacement d'équipements vétustes de l'éclairage public, Rue de la Madone et dans le lotissement des Grands Perrets pour un montant de 40 000 € avec une participation communale de 20 000 €.

Le Conseil Municipal demande au SYDESL (SYndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) de présenter un nouveau dossier pour le remplacement des seuls équipements situés rue de la Madone et souhaite avoir un plan pluriannuel de renouvellement des équipements vétustes sur la commune afin de pouvoir prévoir les crédits au budget. Affaire à suivre.

AFFAIRES DIVERSES

- Une consultation sera lancée pour avoir recours à un cabinet spécialisé en vue d'étendre le réseau haut débit sur la commune. Affaire à suivre
- M. Pierre CHAMPION donne le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat de Cylindrage ; tout va bien, l'activité du syndicat est soutenue.
- Mme Françoise BAJARD signale que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a enregistré plusieurs demandes d'aides financières pour des familles en difficulté ; cela reflète le contexte de crise actuel.

Prochaine réunion : Lundi 17 mars 2014 – 19 h 30